

L'EXERCICE 1888-89.

Répondant, vendredi, à quelques remarques de l'honorable chef de l'opposition, l'honorable premier ministre a admis que les opérations financières de l'année courante étaient en effet peu satisfaisantes. Je lui tiens compte de la franchise de l'aveu, mais il a eu le tort d'essayer encore une fois d'en rejeter, au moins partiellement, la responsabilité sur ses prédécesseurs. Mais le ministère se propose-t-il de conduire les opérations de l'année prochaine d'une manière plus satisfaisante? Evidemment non, si l'on en juge par le budget général qu'il nous propose de voter. Il nous demande pour les dépenses ordinaires de 1888-89 des crédits au montant de \$3,277,359, à laquelle somme il n'est que juste d'ajouter le crédit spécial de \$63,000 pour la codification des lois et les crédits, au montant de \$17,900, pour divers travaux publics imputables au revenu comme par le passé, parce que les frais de ces travaux et ceux de la codification des lois ont toujours été comptés dans les dépenses ordinaires de l'année. L'addition de ces crédits porte le total des dépenses ordinaires que le gouvernement se propose de faire l'année prochaine à \$3,358,259. Ce n'est pas tout. On sait fort bien que le ministère nous demandera de voter un premier budget supplémentaire avant la fin de cette session, et un second budget supplémentaire à la session prochaine, toujours pour l'exercice 1888-89. Je n'exagère pas en portant ces budgets supplémentaires au total de \$150,000, ce qui élèvera les dépenses ordinaires de 1888-89 au montant relativement énorme de \$3,500,000 en chiffres ronds, soit une augmentation de \$540,000 sur celles de 1885-86 dont l'ancien gouvernement est seul responsable. Nous ne sommes donc pas entrés dans un règne de rigoureuse économie, mais bien plutôt dans une ère de dépenses rapidement croissantes.

Comparons maintenant les crédits demandés par le gouvernement actuel pour quelques-uns des services publics, dans son budget général des dépenses de l'année financière 1888-89, avec les sommes dépensées pour les mêmes fins pendant l'année 1885-86, la dernière

dont l'ancien gouvernement est seul et entièrement responsable.

Crédits demandés pour le gouvernement civil en 1888-89	\$219,776 00
Somme dépensée pour la même fin en 1885-86.....	183,675 41
Augmentation.....	\$ 36,100 59

Département des Terres de la Couronne, 1888-89.....	\$175,200 00
Somme dépensée pour la même fin en 1885-86.....	130,000 00
Augmentation.....	\$ 45,200 00

Administration de la justice, 1888-89.....	\$495,938 98
Somme dépensée pour la même fin en 1885-86.....	478,505 75
Augmentation.....	\$ 17,433 23

Additionnons ces augmentations de dépenses en 1888-89.

Gouvernement civil.....	\$ 36,100 59
Département des Terres de la Couronne.....	45,200 00
Administration de la justice.	17,433 23
Montant.....	\$ 98,733 82

J'établis donc, en comparant le budget général de 1888-89 avec les comptes publics de 1885-86, que pour les trois services publics seulement que je viens d'énumérer, le ministère actuel demande à la Chambre de l'autoriser à dépenser \$98,733.82 de plus que le gouvernement conservateur. On peut être certain que les budgets supplémentaires porteront cette augmentation au montant de cent quarante à cent cinquante mille piastres.

L'honorable trésorier compte sur un revenu ordinaire de \$3,345,672 l'année prochaine. Je crois ses prévisions de recettes assez justes dans l'ensemble. Mais en supposant même qu'elles se réalisent complètement — et il faut toujours prendre garde aux mécomptes — il me paraît inévitable qu'au train qu'il y va, le ministère puisse solder